

Délibération n° 2018-06-15

Extrait du registre des délibérations
du conseil communautaire du 17 décembre 2018

Objet

Levée d'option
d'achat du crédit-bail
conclu avec la société
Carrosserie 2000

Rapporteur

VARICETTI Martine

Date de convocation

10 décembre 2018

**Date d'affichage du
compte rendu**

21 décembre 2018

**Nombre de
conseillers**

En exercice : 126
Présents : 91
Votants : 95
Pour : 95
Contre : 0
Abstentions : 0

L'an deux mille dix-huit, le 17 décembre à 18h00, le conseil communautaire de l'AGGLO PAYS D'ISSOIRE dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire dans la salle de spectacle Animatis de la commune d'Issoire sous la présidence de Monsieur Jean-Paul BACQUET, Président.

Présents avec voix délibérante :

	ALLART Sébastien	ARCHIMBAUD Guy
ASTIER Raymond	BACQUET Jean-Paul	
BARDY André	BARRAUD Bertrand	BARRÉ Annick
BARTHOMEUF Serge	BASTIEN Gérard	BAYSSAT Marie
	BERIOT Didier	
		BESSON Jean-Louis
BLANJARD Michel	BONNAFOUX Daniel	BOURG François
BOURGNE Françoise	VEZON Christophe (S)	BRONNER Ulrick
BRUN Pascale		
CHALLET Vincent	CHANAL Jean-Paul	
CHANY Georgette	CHASSANG Jean-Pierre	CHASSANY Georges
CHAZALON Robert	CHEYNOUX Gérard	
COLLET Jean-Pierre	THEVENET Emilie (S)	CORRE Jean-Marie
CORREIA Emmanuel	COSTE Yves	COSTON David
	CREGUT François	CROZE Yves-Serge
DABERT Jean-Claude		DENAIVES Catherine
		DESVIGNES Jean
DRUELLE Jean-Claude	DUBESSY Florence	DUBOST Philippe
	EMIREN Bernard (S)	ESPEIL Michel
FANJUL José	MAISONNEUVE Alain (S)	FRAISSE Pierre-Luc
		GAUTHIER Isabelle
		GREGORIS Cécile
GUEUGNOT Jean-Pierre	HERBST Nadine	
IGONIN Bernard	JAFFEUX Sébastien	JAMON Marc
MAGAUD Hervé (S)	KAROUTZOS Christian	LABUSSIÈRE Jean-Marc
LAGARDE Maguy	LAMOUREUX Jean-François	LANCRENON Maria
LE GAL Claude	LEGENDRE Denis	LENEGRE Jean-Louis
	PAGESSE Pierre (S)	LIVET Bertrand
MAHOUDEAUX Gaëlle	MARAIS René	MARTINANT Pierre
		MEALLET Roger-Jean
MONIET-FIEVET Jean-Marc		NICOLLET Michel
	SAUTEREAU Catherine (S)	OLIVIER Christian
PAILLONCY Brigitte	PELISSIER Patrick	COUTAREL Bernard (S)
PEREIRA-MAURIAT Christine	PERRON Jean-Yves	
POMEL Michel	POULOUSSIER Marie-Laure	PRADIER Laurent
RAVEL Pierre	RKINA Mohamed	
ROCHETTE Christophe	RODDIER Gilles	
ROUSSEL Chantal		SALVINI Luc
SAUVANT Jean-Pierre	SOLIGNAC Maurice (S)	THEVIER Gérard
TINET Georges		
VARISCHETTI Martine	VEISSIERE Bernard	

Absents ayant donné pouvoir (4) : ALETON Danielle à VARISCHETTI Martine, BERTHELOT Pascal à LEGENDRE Denis, PETEILH Sandra à BRONNER Ulrick, ROUX Bernard à CORRE Jean-Marie.

Absents représentés (9) : BOYER Elie, CONTOUX Michel, ESBELIN Nicole, FRADIN Guy, JOLIVET Sylvie, LETELLIER Josiane, NUÑEZ Aurélia, PELOU Michel, SAUX Marie-Pierre.

Absents (31) : BARBET Laurent, BERENBAUM Emeric, BERNARD Jean-Paul, BESSEYRE Fabien, BRUNETTI Graziella, CHABAUD Christian, CHANIMBAUD Lionel, CODRON Maryse, COSTON Marie, DE MULDER Jean-Pierre, DESCOUTEIX-GENILLIER Juliette, DESGEORGES André, DYNDAS Eric, GARNAVAULT Philippe, GAUDRIAULT Damien, GELLY Guy, GIMEL Edwige, GOUEZEC Jean-François, GRAILLE Jean-Louis, GREGOIRE Nathalie, HERCEGFI Serge, LEROY Véronique, MARUCA Vincent, MASSEBOEUF Claude, MOREL Jacques, NÔ Lucien, ROCHE Roger, ROUBERTOU Didier, TIXIER Luc, TOULOUZE Michel, ZANIN Nathalie.

Secrétaire de séance : ROUSSEL Chantal.

VU le crédit-bail en date du 22 janvier 2004 conclu avec la société Carrosserie 2000 ;

CONSIDÉRANT que, le 22 janvier 2004, l'ex communauté de communes Lembron Val d'Allier a conclu un crédit-bail immobilier avec la société Carrosserie 2000, représentée par Monsieur Erick THOUROUDE, d'une durée de 15 ans, soit du 1^{er} janvier 2004 au 31 décembre 2018 ;

CONSIDÉRANT que l'immeuble, objet du crédit-bail, est situé à Charbonnier-les-Mines, zone d'activité de la Pierre Blanche, et se compose d'un bâtiment industriel d'environ 417 m², composé d'un atelier, d'un vestiaire, de sanitaires et d'un bureau, ainsi que d'une aire de stationnement et d'un terrain adjacent clos, le tout d'un seul tenant, d'une contenance totale de 2 032 m², et figurant au cadastre section ZA n° 122 ;

CONSIDÉRANT que, conformément aux dispositions de la troisième partie du crédit-bail relative à la promesse de vente et levée d'option, l'ex communauté de communes, à laquelle l'Agglo Pays d'Issoire s'est substituée, a promis au preneur de lui vendre les droits et biens immobiliers, objet du crédit-bail, à l'expiration de la durée de celui-ci et cela sans qu'aucun prix de vente ne soit exigé

CONSIDÉRANT que le preneur devait alors aviser le bailleur de son intention de lever l'option d'achat qui lui est offerte, six mois avant l'expiration du bail ;

CONSIDÉRANT que la demande de levée d'option du crédit-bail a été notifiée par la société Carrosserie 2000 à l'Agglo Pays d'Issoire par un courrier reçu le 29 juin 2018 ;

CONSIDÉRANT que la vente pourra avoir lieu après le 31 décembre 2018 sous réserve que la société ait bien régulièrement honoré ses engagements dus (loyers, taxes, etc.) ;

CONSIDÉRANT qu'aucun prix de vente ne sera exigé conformément au terme dudit bail ;

Les membres du conseil communautaire, ouï l'exposé de Madame le Rapporteur et après en avoir délibéré, décident à l'unanimité :

- d'approuver la levée d'option du crédit-bail notifiée par la société Carrosserie 2000 dans les conditions définies ci-dessus et conformément aux termes dudit crédit-bail ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer l'acte de cession et tout acte relatif à ce dossier ;
- de désigner l'étude de M^e BOURON-OLIVER, notaire à Saint-Germain-Lembron, pour rédiger l'acte à intervenir.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme :

Le Président,

Jean-Paul BACQUET



Publié et certifié exécutoire

Issoire, le 28/12/2018

Transmis à la Sous-Préfecture d'Issoire le 28/12/2018